

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

**Date de la convocation** : 23 septembre 2016

**Présents** : Mmes et MM. Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Pouvoirs** : Marie ALLIER à Françoise FABIE

Touria BAROUX à Laurence DELETRE

Sébastien CARRIERE à Vivien LAGARDE

Jean-Louis ECHAVIDRE à Jacques GAMBELIN

**Secrétaire de séance** : Laurence DELETRE

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 07/07/16 et signature du feuillet de clôture,**
- **Cimetière : reprise des concessions (validation devis et destination des cendres),**
- **Modification PLU,**
- **Décision Modificative,**
- **Point écoles,**
- **Délibération SDEHG,**
- **Noël des enfants,**
- **Règlement « Lotissement Ladurantie »,**
- **Questions diverses**

**Approbation du compte-rendu du conseil du 07 juillet 2016**

Le compte rendu du conseil du 07 juillet est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

**Cimetière : reprise des concessions**

Afin de finaliser la procédure de reprise des concessions abandonnées, la réduction des sépultures doit être exhumée. L'entreprise de pompes funèbres Roc-Eclerc a produit un devis de 6 172 € TTC. Ce devis comprend l'exhumation des réductions, le transport, l'incinération au crematorium de Cornebarrieu et la remise en état du cimetière.

Les travaux seront programmés pour après Toussaint.

**Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le montant du devis et confie ces opérations à l'entreprise Roc-Eclerc.**

D'autre part le conseil doit choisir la destination des cendres : soit les déposer dans une case du columbarium, soit les disperser dans le jardin du souvenir.

**Après délibération le conseil municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de disperser les cendres dans le jardin du souvenir.**

**Modification PLU**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à savoir,

- L'évolution de l'orientation d'aménagement sur le secteur de Péchoulié et l'adaptation du règlement écrit qui permet cette évolution
- La modification du règlement écrit de la zone UB afin de l'adapter suite à la caducité du Coefficient d'occupation du sol.

Après examen et les suites données aux avis des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique par le Conseil Municipal telles qu'elles apparaissent dans le dossier de modification du PLU,

Considérant que le PLU tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Rebigue, tel qu'il est annexé à la présente,
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparent dans un journal diffusé dans le département,
- dit que le dossier complet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la Mairie,
- dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture de Haute-Garonne et de l'accomplissement des mesures de publicité.

<b>Décision Modificative</b>
------------------------------

Lors du vote du budget il a été affecté la somme de 3 231 € au compte 73925 (Fonds de Péréquation des recettes fiscales) en section de fonctionnement. Or il fallait prévoir la somme de 3 370 €. Il manque donc 139 €.

Il y a lieu de voter une décision modificative de virement de crédits pour abonder le compte 73925 / chapitre 014 de la somme de 139.00 €.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution de crédits ouverts</b>	<b>Augmentation de crédits ouverts</b>
D 73925		139.00 €
D 6226	139.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>139.00 €</b>	<b>139.00 €</b>

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative**

<b>Point écoles</b>
---------------------

Laurence DELETRE et Françoise FABIE ont rencontré Madame le Maire et les élus en charge des affaires scolaires de Péchabou.

Les frais de scolarité pour les enfants de Rebigue scolarisés à Péchabou ont fortement augmenté depuis la rentrée : 1446 € pour un enfant de maternelle (contre 933 € avant) et 1030 € pour les élémentaires (contre 507 € avant). Cette augmentation se base sur l'étude des différents postes budgétaires impliqués. Les élus de Péchabou ont étudié ces différents postes budgétaires qui expliquent cette augmentation et renégocié les contrats d'assurance à la baisse. Ils doivent étudier le poste « consommation d'eau » qui est très élevé.

Cependant il n'y aura pas d'incidence sur le tarif d'accueil des enfants de Rebigue.

Le second point abordé était celui de l'accompagnatrice de bus de Rebigue. Un seul bus ne suffit pas pour tous les enfants de Péchabou. Le bus de Rebigue n'étant pas plein, ce dernier complète sa tournée en ramassant des enfants de Péchabou. Ainsi le bus part plus tôt le matin de Rebigue et arrive plus tard le soir. La mairie de Rebigue a demandé s'il n'était pas possible que la mairie de Péchabou participe au coût de l'accompagnatrice.

Cette dernière n'est pas opposée à une participation financière mais envisage de demander au conseil départemental la mise en place d'une deuxième bus dédié au ramassage des seuls enfants de Péchabou car l'autre bus accueille déjà trop d'enfants. Si cette hypothèse est retenue, les enfants de Rebigue seraient transportés dans un bus plus petit. Laurence Delétré n'a pour l'instant pas réussi à joindre la responsable du transport scolaire du conseil départemental pour discuter de ces points.

### Délibération SDEHG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude des travaux suivants :

- Création d'une descente aérosouterraine d'un câble de réseau afin d'alimenter un coffret REMBT posé dans l'espace verts à l'entrée du lotissement communal, à 3 mètres du poteau existant qui assure la desserte extérieure du lotissement communal.

Le coût total de ce projet est estimé à 2 558 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG de 40 %.

**Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 289 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6554 du budget primitif de la commune.**

### Noël des enfants

Dominique Louzon a rencontré les associations pour discuter de l'organisation du Noël des enfants. Le Foyer Rural s'occupe du spectacle dont le coût sera prix en charge par la mairie. Le Comité des Fêtes décore la salle et met à disposition un « Père Noël » pour la distribution des cadeaux.

Le conseil municipal se pose la question de l'intérêt de continuer à offrir un cadeau aux enfants ou d'utiliser l'argent prévu pour améliorer le goûter par exemple. En effet il est difficile de trouver un cadeau intéressant en fonction de l'âge. D'autre part il faudrait connaître précisément les enfants qui seront présent le jour de la fête.

Une invitation va être envoyée aux parents des enfants de 0 à 10 ans.

Dominique Louzon prendra la décision après étude précise du dossier.

### Règlement « Lotissement Ladurantie »

Le conseil municipal travaille sur le règlement d'attribution des lots du futur lotissement. Ce règlement est en cours de finalisation et sera présenté pour avis au notaire qui se chargera de la commercialisation des lots. Monsieur Charrié a rendez-vous le 11 octobre.

### Questions diverses

- ➔ le Sicoval nous a sollicités pour la diffusion du calendrier de collecte. Il sera distribué en même temps que l'agenda en fin d'année.
- ➔ Travaux d'urbanisme : certains administrés ont fait des travaux d'urbanisme sans faire au préalable les démarches administratives en mairie. Un courrier sera adressé aux personnes concernées afin qu'elles se mettent en conformité avec la loi avant la réunion de la Commission des Impôts.
- ➔ Des élus locaux et nationaux souhaitent rencontrer le conseil municipal.  
Le conseil doit se prononcer sur une règle de conduite : soit refuser pour tous, soit accepter pour tous. Les élus accepteront les différentes sollicitations les mercredis à partir de 18h30.
- ➔ Electricité : il semblerait que le réseau existant soit suffisamment puissant pour alimenter le lotissement Ladurantie. Malgré cette situation le SDEHG semble envisager la mise en place d'un transformateur et d'un réseau sec à double fourreau qui partirait de la départementale vers le chemin du Vieux Moulin. Les élus ne souhaitant pas mettre en place ce transformateur, une réunion doit avoir lieu avec le SDEHG. Dans l'hypothèse où la commune serait dans l'obligation de mettre en place ce transformateur, il serait placé le plus proche possible du poteau d'alimentation électrique côté chemin du Vieux Moulin.
- ➔ Le service « eau » du Sicoval a attiré notre attention sur une consommation excessive d'eau au cimetière (14 m<sup>3</sup> consommés au lieu de 4 m<sup>3</sup> habituellement) et à la mairie (100 m<sup>3</sup> consommés pour 30 m<sup>3</sup> habituellement). Le compteur de la mairie sera fermé un week-end où la salle n'est pas louée pour contrôler s'il y a une fuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.